



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

PREFECTURE DE VALENCE
Date de réception de l'AR: 08/07/2022
026-252601307-20220706-DEL_2022_4-DE

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 19
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 19
Date de convocation : 23/06/2022

**DELIBERATION N° 04
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 6 JUILLET 2022**

Intérêt commun

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Alex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON, Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant de Hélène PELAEZ-BACHELIER)

Communauté des communes du Diois : Mme Michelle PHILIPPE (suppléante de Anne-Line GUIRONNET) ; MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Alain BONNARD (suppléant de Gérard PERDRIX), Dominique JOUBERT (suppléant de Christine AURANGE)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Gérard CROZIER, René ESTEUILLE, FAURE Jean-François (suppléant de Philippe CHAVE), Francis FAYARD, Gilbert CHAREYRON

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; M. Gérard PERDRIX

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jacques BONNET, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; Claude AURIAS, Philippe CHAVE, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET, Cyrille VALLON, Jean SERRET

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 / Remboursement de subvention

Les propositions de modifications budgétaires s'inscrivent dans les réaffectations nécessaires aux décisions prises ou validations obtenues depuis le vote du budget.

Le Président propose aux membres présents de modifier le budget 2022 afin de rembourser une part de subventions perçues en raison du coût des travaux inférieur au prévisionnel.

Il s'agit des travaux de suivi et de gestion des atterrissements végétalisés du lit actif de la Drôme et du Bez :

- Tranche 2 : Département de la Drôme pour un montant de 5 079.25 € (opération n°2019-1842-RI-T),
- Tranche 3 : Agence de l'eau pour un montant de 15 448.00 € (décision n°2019 4941 du 16/09/2019),
- Tranche 3 : Département de la Drôme pour un montant de 2 775.20 € (opération n°2019-4935).

Pour cela, il convient d'effectuer un mandat au chapitre 13 en investissement/dépenses pour un montant total de 23 302.45 €.

Aucun crédit n'ayant été voté à ce chapitre, il est proposé les modifications suivantes :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
023 (023)	+ 23 302.45 €		
022 (022)	- 23 302.45 €		

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
1323 (13)	+ 7 854.45 €	021 (021)	+23 302.45 €
1326 (13)	+ 15 448.00 €		

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- VALIDE cette décision modificative n°1 ;
- CHARGE le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS

